Message d'intérêt public

Moratoire sur le caribou de l'île de Baffin

Date de début : 4 juin 2015
Date de fin : 31 août 2015
Nunavut **30 s**

Nous désirons vous rappeler que depuis le 1er janvier 2015, il est illégal de chasser ou de tuer le caribou où que ce soit sur l'île de Baffin et dans les îles environnantes, incluant l'île du Prince Charles et l'île Bylot.

Vous pouvez obtenir une carte des régions touchées, en ligne à l'adresse env.gov.nu.ca, auprès de votre agent de conservation local ou en appelant au numéro 867 975-7761.

Le moratoire restera en vigueur jusqu'à ce le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut rende une décision officielle sur les niveaux de récolte plus tard cette année. Nous ferons une autre annonce lorsque cette décision sera rendue publique.

##

Renseignements aux médias :
Tana Silverland
Gestionnaire des communications
Ministère de l'Environnement
867 975-7761
tsilverland@gov.nu.ca